



Retard sur les délais Suez ???

Par ManuTchao84

Bonjour,

Je suis en train de construire ma maison qui sera bientôt terminée. Le terrain n'est pas encore viabilisé, donc j'ai dû faire une demande de raccordement et la création d'un regard pour les eaux usées et les eaux potables.

J'ai fait cette demande en février et j'ai reçu le devis début/mi-mars. J'ai renvoyé le devis signé avec l'acompte demandé le 16 mars. Le contrat stipule : "Les travaux seront réalisés dans un délai de huit semaines à compter de la date de réception du devis, daté et signé par le client, ainsi que de l'encaissement de l'acompte, sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires pour toute intervention sur le domaine public."

Cela fait maintenant plus d'un mois que j'appelle pour obtenir une date d'intervention, mais je n'ai toujours pas de réponse. Finalement, on me propose une intervention le 4 juillet, soit environ 14 semaines après la signature du devis et le paiement de l'acompte. Il ne s'agit pas d'un problème d'autorisations nécessaires pour une intervention sur le domaine public, car il s'agit d'une petite commune assez réactive en matière de demandes.

Le problème est que je dois emménager dans ma maison à partir du 1er juin. Ils ne respectent pas les termes du contrat, mais ils refusent d'en tenir compte. Comment puis-je me défendre face à cette situation ?

Merci d'avance.